

# Commission des valeurs mobilières du Québec

# BULLETIN

## Table des matières

1999-04-02 Vol. XXX n° 13

<b>1. AVIS</b>		
1.1 Avis d'audience publique.....	1	
1.2 Consultations en cours.....	1	
– Avis de consultation du projet de modification de la norme canadienne 13-101 concernant le système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) et du manuel du déposant SEDAR : normes, procédures et directives concernant le dépôt électronique de documents auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières .....	1	Commission des valeurs mobilières du Québec et le Maroc..... 9
– Avis de consultation du projet de norme canadienne 81-102 et du projet d'instruction complémentaire 81-102 concernant les organismes de placement collectif.....	1	– Organismes de placement collectif : une information plus claire et plus précise pour l'investisseur..... 10
– Projet de règlement - Loi sur la distribution de produits et services financiers (L.Q. 1998, C. 37) - Règlement applicable aux représentants en valeurs mobilières.....	2	– Audition devant le Comité de discipline de la Bourse de Montréal dans le dossier de la plainte disciplinaire contre M <sup>me</sup> Gisèle Garneau..... 10
– Projet de règlement - Loi sur la distribution de produits et services financiers (L.Q. 1998, C. 37) - Règles applicables à un représentant en valeurs mobilières.....	2	– Commission des valeurs mobilières du Québec - Liste des contrevenants à la Norme canadienne 33-106..... 10
1.3 Calendrier des audiences.....	3	<b>2. DÉCISIONS RENDUES EN VERTU DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC</b>
1.4 Liste des sociétés dont les titres sont admissibles pour fins de couverture dans le cadre du Régime d'épargne-actions du Québec.....	3	2.1 Décisions de la Commission..... 11
1.5 Autres avis .....	4	<b>3. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES</b>
– Rapport sur les titres placés au Québec.....	4	<b>4. POURSUITES JUDICIAIRES</b>
– Remarques préliminaires de M <sup>e</sup> Jean Martel - Le plan d'action de la Commission des valeurs mobilières du Québec dans son analyse du projet de restructuration des bourses canadiennes - Le mardi 6 avril 1999.....	4	4.1 Poursuites criminelles..... 11
– Plan d'action - Commission des valeurs mobilières du Québec - Analyse du projet de restructuration des bourses canadiennes - Le mardi 6 avril 1999.....	6	4.2 Poursuites pénales..... 11
– Allocution de M <sup>e</sup> Jean Martel, président de la Commission des valeurs mobilières du Québec lors de la signature d'ententes entre la Commission des valeurs mobilières du Québec et le Conseil déontologique des valeurs mobilières du Maroc - Rabat - le mercredi 31 mars 1999.....	6	– Jugement : Lebel, Alain..... 11
– Communiqués de presse - Restructuration des bourses : La Commission des valeurs mobilières du Québec dépose son plan d'action.....	8	Dans le dossier : Société en nom collectif A.P.D.E. Enr.....
– Ententes de coopération entre la		4.3 Poursuites civiles..... 11
		<b>5. INTERDICTIONS</b>
		5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs..... 12
		– Velcro Industries N.V..... 12
		5.2 Interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de courtier en valeurs..... 12
		5.3 Levées d'interdiction..... 12
		<b>6. PLACEMENTS</b>
		6.1 Visas de prospectus..... 12
		<b>Prospectus provisoires</b>
		– Banque Nationale du Canada..... 12
		– Canadian Preferred Securities Trust..... 12
		– Cogeco Câble inc..... 12
		– Première corporation émettrice de TACHC N-45°..... 13
		– QLT PhotoTherapeutics Inc..... 13
		– Scotia Schools Trust..... 13
		– SYNSORB Biotech Inc..... 13
		– Timminco Limitée..... 13
		– TransAlta Corporation..... 13
		<b>Prospectus définitifs</b>
		– Abitibi-Consolidated Inc..... 13
		– Athabasca Oil Sands Trust..... 14
		– Canadian Mortgage Investment Trust..... 14

– Caribbean Utilities Company, Ltd.....	14	valeurs .....	19
– Royal Tremblant (Projet immobilier) (Le).....	14	8.2 Inscriptions.....	19
– Tembec Industries Inc.....	14	8.3 Inscriptions conditionnelles .....	20
– Vidéotron ltée .....	14	8.4 Agréments .....	20
<b>Modifications du prospectus</b>		8.5 Reprises d'activités .....	21
<b>Modifications de la notice d'offre</b>		8.6 Interruptions d'activités .....	21
– Phoenix International Sciences de la Vie Inc. ....	14	8.7 Radiations.....	22
6.2 Dispenses de prospectus .....	15	8.8 Cessations de fonctions.....	22
– BCE Inc.....	15	8.9 Dispenses .....	22
– Caisse populaire de Boucherville et Caisse populaire Desjardins Saint-Sébastien de Boucherville.....	15	8.10 Exercice d'une autre activité .....	23
– Caisse populaire Kateri et Caisse populaire Desjardins Delson.....	15	8.11 Refus .....	23
– Évolution FM inc. ....	15	8.12 Divers.....	23
– Exploration Loubel Inc.....	15	<b>9. INFORMATION SUR VALEURS EN CIRCULATION</b>	
– Industries Spectra Premium Inc. (Les).....	15	9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers .....	24
– Planet 411. Com Corporation .....	15	9.2 Dispenses .....	24
– Station Mont Tremblant, Société en commandite, Le Lodge de la Montagne (Projet Immobilier) .....	16	9.3 Refus .....	24
– Systech Retail Systems Inc.....	16	9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti.....	24
6.3 Avis de placement.....	16	– Agromex Inc.....	24
– Azura, La Société financière Azura Inc. ....	16	– Minorco Canada Limited.....	24
– Cable Atlantic Inc.....	16	<b>ANNEXES - AUTRES INFORMATIONS</b>	
– CaribGold Resources Inc. ....	16	A. Dépôt de documents d'information .....	A-1
– Club MAA Inc. (Le) .....	16	B. Déclarations d'initiés .....	B-1
– Gestion de portefeuilles Banque Royale Inc.....	16	C. Liste des sociétés dont les titres acquis sur le marché secondaire sont admissibles pour fins de couverture seulement dans le cadre du régime d'épargne-actions du Québec .....	C-1
– Logiciels Fun System Inc. (Les).....	16	D. Firmes inscrites n'ayant déposé aucun rapport et firmes inscrites dont un ou plusieurs rapports n'ont pas été déposés.....	D-1
– Metrowerks Inc. ....	17	E. Plan d'action - Commission des valeurs mobilières du Québec - Analyse du projet de restructuration des bourses canadiennes - Le mardi 6 avril 1999	E-1
– Onyx Software Corporation .....	17		
– Pequot Technology Offshore Fund, Inc.....	17		
– Pequot Technology Offshore Fund, Inc.....	17		
– Purkinje Inc.....	17		
– RedTree Capital Limited Partnership .....	17		
– Ressources Arena Gold Inc. ....	17		
– Seahawk Minerals Ltd.....	17		
6.4 Refus.....	17		
6.5 Divers .....	17		
– Abitibi-Consolidated Inc.....	17		
– Vidéotron ltée .....	18		
6.6 Dépôt de suppléments .....	18		
– Caribbean Utilities Company, Ltd.....	18		
– TransCanada Pipelines Limited.....	18		
<b>7. OFFRES PUBLIQUES</b>			
7.1 Avis .....	18		
– Alberta Energy Company Ltd. (« AEC »).....	18		
(Pacalta Resources Ltd. (« Pacalta »))			
7.2 Dispenses .....	18		
7.3 Refus.....	18		
<b>8. COURTIERS, CONSEILLERS EN VALEURS ET LEURS REPRÉSENTANTS</b>			
8.1 Inscriptions des courtiers et des conseillers en			

Le contenu de cette publication relève de la Commission des valeurs mobilières.

Cette publication a été produite par la Direction générale des publications gouvernementales.

---

## 1. AVIS

---

### 1.1 Avis d'audience publique

### 1.2 Consultations en cours

- **Avis de consultation du projet de modification de la norme canadienne 13-101 concernant le système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) et du manuel du déposant SEDAR : normes, procédures et directives concernant le dépôt électronique de documents auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières**

Cet avis a été publié le 26 février 1999 (Vol. XXX, n° 8, aux pages 1 à 4 et à l'Annexe D).

La Commission des valeurs mobilières (la « Commission »), de concert avec d'autres membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »), a publié le texte du projet de modification de la Norme canadienne 13-101 *Le système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR)* (la « Norme SEDAR »). La Commission se propose également d'apporter certaines modifications au *Manuel du déposant SEDAR : Normes, procédures et directives concernant le dépôt électronique de documents auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières* (le « Manuel du déposant SEDAR »).

Le projet de modification est une initiative des ACVM, et il est prévu qu'il sera adopté sous forme de règle en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et en Nouvelle-Écosse, sous forme de règlement de la commission en Saskatchewan et sous forme d'instruction au Québec et dans les autres territoires représentés au sein des ACVM.

#### Observations

Les parties intéressées sont invitées à présenter leurs observations en ce qui a trait au projet de modification de la norme canadienne, par écrit, au plus tard le **28 mai 1999** à l'adresse suivante :

M<sup>e</sup> Claude St Pierre  
Secrétaire  
Commission des valeurs mobilières du Québec  
800, square Victoria

C. P. 246, Tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Tél. : (514) 940-2199, poste 4531  
Courriel : [claud.stpierre@cvmq.gouv.qc.ca](mailto:claud.stpierre@cvmq.gouv.qc.ca)

Les personnes qui soumettent des observations nous obligeront en nous transmettant une copie électronique de leurs observations sur disquette (version Word).

Du fait que la législation en valeurs mobilières de certaines provinces ou territoires exige qu'un résumé des observations écrites reçues au cours de la consultation soit publié, il n'est pas possible de traiter les observations écrites sur une base confidentielle.

Les personnes qui ont des questions peuvent s'adresser à :  
M<sup>e</sup> Richard Proulx  
Direction des services juridiques  
Tél. : (514) 940-2199, poste 4395

- **Avis de consultation du projet de norme canadienne 81-102 et du projet d'instruction complémentaire 81-102 concernant les organismes de placement collectif**

Cet avis a été publié le 19 mars 1999 (Vol. XXX, n° 11, aux pages 1 et 2 et à l'Annexe D).

La version française de l'avis de consultation portant sur le projet de norme canadienne 81-102 accompagné du projet de norme 81-102 et du projet d'instruction complémentaire 81-102 ont été publiés à cette occasion. Le projet de norme canadienne 81-102 porte sur la reformulation de l'Instruction générale C-39 sur les organismes de placement collectif. Il a été publié une seconde fois pour tenir compte des modifications importantes apportées au premier projet depuis sa publication au bulletin du 15 août 1997.

Les personnes intéressées peuvent se procurer une copie du projet de norme 81-102, du projet d'instruction complémentaire 81-102 et de l'avis de consultation en faisant la demande au Secrétariat général de la Commission.

#### Observations

Les personnes intéressées sont invitées à présenter leurs observations sur le projet de norme canadienne et sur le projet d'instruction complémentaire, par écrit, au plus tard le **18 mai 1999**, à l'adresse suivante :

M<sup>e</sup> Claude St Pierre  
Secrétaire  
Commission des valeurs mobilières du Québec  
800, square Victoria  
C. P. 246, Tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Tél. : (514) 940-2199, poste 4531  
Courriel : claud.stpierre@cvmq.com

Une disquette contenant les observations (version Word) devrait être soumise.

Du fait que la législation en valeurs mobilières de certaines provinces ou territoires exige qu'un résumé des observations écrites reçues au cours de la consultation soit publié, il n'est pas possible de traiter les observations écrites sur une base confidentielle.

Les personnes qui ont des questions peuvent s'adresser à : Monsieur Pierre Martin  
Conseiller juridique  
Direction de la recherche et du développement des marchés  
Commission des valeurs mobilières du Québec

Tél. : (514) 940-2199, poste 4557  
Courriel : pierre.martin@cvmq.com

– **Projet de règlement - Loi sur la distribution de produits et services financiers (L.Q.1998, C. 37) - Règlement applicable aux représentants en valeurs mobilières**

Cet avis a été publié le 19 mars 1999 (Vol. XXX, n° 11, aux pages 2 à 5).

Avis a été donné par cette publication, conformément à l'article 194 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.Q. 1998, c.37) que le « Règlement sur l'habilitation, la divulgation de renseignements et les activités émanant de l'extérieur des représentants en valeurs mobilières », dont le texte a alors été publié, pourra être édicté par la Commission des valeurs mobilières du Québec, avec ou sans modification, à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de la susdite publication, soit le **3 mai 1999**.

Ce projet de règlement vise à déterminer les règles applicables aux représentants en valeurs mobilières par référence aux règles existantes qui encadrent le courtage en épargne collective, le courtage en contrats d'investissement et le courtage en plans de bourses d'études. Ces

règles sont actuellement déterminées par le gouvernement et la Commission.

Pour ce faire, ce projet de règlement détermine par référence les règles de formation, les conditions de délivrance d'un certificat, les règles d'utilisation de titres, les renseignements à dévoiler lorsqu'il est exigé des émoluments. Sont également déterminées de la même manière les renseignements exigés d'un représentant ou d'un postulant et les conditions d'exercice d'activités à partir d'une autre province ou d'un autre pays.

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à monsieur Daniel Laurion, Commission des valeurs mobilières du Québec, 800, square Victoria, 22 étage, C.P. 246, Tour de la Bourse, Montréal (Québec) H4Z 1G3, (514) 940-2150.

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit, avant l'expiration du délai, au Secrétaire de la Commission des valeurs mobilières du Québec, 800, square Victoria, 22 étage, C.P. 246, Tour de la Bourse, Montréal (Québec) H4Z 1G3.

– **Projet de règlement - Loi sur la distribution de produits et services financiers (L.Q.1998, C. 37) - Règles applicables à un représentant en valeurs mobilières**

Cet avis a été publié le 19 mars 1999 (Vol. XXX, n° 11, aux pages 5 à 8).

Avis est donné par les présentes, conformément à l'article 194 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.Q. 1998 c.37) que le « Règlement sur les règles applicables aux représentants et au cabinet en valeurs mobilières », dont le texte est publié ci-dessous, pourra être soumis au gouvernement pour approbation, avec ou sans modification, à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de cette publication, soit le **3 mai 1999**.

Ce projet de règlement vise à déterminer les règles applicables aux représentants en valeurs mobilières et au cabinet agissant par l'entremise de l'un d'eux par référence aux règles existantes qui encadrent le courtage en épargne collective, le courtage en contrats d'investissement et le courtage en plans de bourses d'études. Ces règles sont actuellement déterminées par le gouvernement et la Commission des valeurs mobilières du Québec.

Pour ce faire, ce projet de règlement détermine par référence les règles de déontologie, les

conditions d'exercice, les règles relatives à la sollicitation, les renseignements relatifs aux produits ainsi que les liens d'affaires et les règles de divulgation de ceux-ci. Sont également déterminées de la même manière les règles relatives au compte en fidéicomis et les règles relatives au maintien d'assises financières pour un cabinet en valeurs mobilières.

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à monsieur Daniel Laurion, Commission des valeurs mobilières du Québec, 800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage, C.P. 246, Tour de la Bourse, Montréal (Québec) H4Z 1G3, (514) 940-2150.

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit, avant l'expiration du délai, au Secrétaire de la Commission des valeurs mobilières du Québec, 800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage, C.P. 246, Tour de la Bourse, Montréal (Québec) H4Z 1G3.

### 1.3 Calendrier des audiences

Le 7 avril 1999  
9 h 30 Speq Purchasemas-  
ter Science Inc.

Le 8 avril 1999  
9 h 30 Optec Fund Ltd.  
BWT Management  
International  
9057-0425 Québec  
Inc. (G.N.J. Mana-  
gement International)  
M. Jean Arbour  
Mme Nicole Appleby-  
Arbour  
M. Jean-François  
Gagnon  
PGA Asset Manage-  
ment Inc.  
M. Jean-Guy Felteau  
First Choice Invest-  
ment Inc. -  
(pro forma)

Le 18 mai 1999  
9 h 30 Planifications Plus  
Marcel Vachon Inc.  
(Les)  
M. Marcel Vachon  
Mme Manon  
L'Anglais- (pro forma)

Le 25 mai 1999  
9 h 30 Transamerica Acqui-  
sition Corporation,  
Canada  
Groupe Cantrex Inc.-  
(pro forma)

Les 25 et 26 mai 1999  
9 h 30 Marché Global Vil-  
lage (Canada) Inc. M.  
Yank Barry

Le 15 juin 1999  
9 h 30 M. Réginald Boutin  
(pro forma)

Les dates d'audience peuvent être modifiées sans avis préalable. Veuillez vérifier auprès de la Commission quelques jours auparavant.

### 1.4 Liste des sociétés dont les titres sont admissibles pour fins de couverture dans le cadre du Régime d'épargne-actions du Québec

On trouvera en annexe la liste des sociétés dont les titres acquis sur le marché secondaire sont admissibles pour fins de couverture seulement dans le cadre du Régime d'épargne-actions du Québec.

## 1.5 Autres avis

### – Rapport sur les titres placés au Québec

Le Chef du Service de la recherche et de la statistique rappelle ci-après les différentes dispositions du *Règlement sur les valeurs mobilières* du Québec en ce qui a trait au rapport sur les titres placés au Québec après la fin d'un placement.

L'article 94 stipule que dans les quinze jours suivant la fin du placement de titres réalisé au moyen d'un prospectus, un rapport sur les titres placés au Québec doit être déposé auprès de la Commission suivant les dispositions des articles 95 et 96.

Ainsi, ce rapport indique le nombre et la valeur des titres placés au Québec par le placeur ou par chaque membre du syndicat de prise ferme ou de placement. Dans le cas des émissions admissibles en vue d'un régime d'épargne-actions du Québec, le rapport indique le nombre de titres placés de cette façon par chaque courtier.

Ce rapport est déposé en format électronique au moyen du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR).

Tout défaut de respecter le Règlement constitue une infraction à la *Loi sur les valeurs mobilières*. Le Directeur de la conformité et de l'application, de concert avec le Service de la recherche et de la statistique, s'assurera de la conformité à ces exigences par les courtiers et, le cas échéant, recommandera à la Commission des valeurs mobilières les procédures à entreprendre contre les contrevenants.

Les personnes qui ont des questions peuvent s'adresser à :

Madame Louise Labbé  
Service de la recherche et de la statistique

Tél. : (514) 940-2199, poste 4575

- **Remarques préliminaires de M<sup>e</sup> Jean Martel - Le plan d'action de la Commission des valeurs mobilières du Québec dans son analyse du projet de restructuration des bourses canadiennes - Le mardi 6 avril 1999**

### LE PROJET DE LA BOURSE DE MONTRÉAL

Vous vous souviendrez qu'il y a trois semaines, la Bourse de Montréal annonçait son intention de devenir le marché d'échange exclusif des

produits dérivés au Canada dans la logique d'une entente intervenue entre les bourses et proposant de restructurer les marchés canadiens des valeurs mobilières.

En pratique, les Bourses de Vancouver, d'Alberta, de Toronto et de Montréal voudraient recentrer leurs activités et procéder à un nouveau partage de leurs créneaux d'affaires, en se spécialisant dans des segments de marché spécifiques. On réorganiserait ainsi l'infrastructure actuelle des marchés boursiers au Canada en créant trois nouveaux marchés organisés de valeurs mobilières, qui opéreraient sur une base pan-canadienne et dont chacun serait exclusif par rapport aux autres.

Montréal deviendrait le siège du seul marché de produits dérivés au Canada. En revanche, Toronto offrirait le marché pour les actions dites « seniors », c'est-à-dire les actions de compagnies à moyenne et à grande capitalisation. De son côté, le marché des actions dites « juniors », c'est-à-dire de compagnies à petite capitalisation, se retrouverait à une nouvelle bourse issue de la fusion des Bourses de Vancouver et d'Alberta.

### LE RÔLE DE LA COMMISSION

Ce projet est appelé à modifier sensiblement le portrait du marché des valeurs mobilières au Canada. Il commande, de la part des régulateurs de marchés que nous sommes, une réflexion stratégique très fondamentale, toute aussi fondamentale que celle à laquelle se sont livrées les Bourses pour y arriver. C'est l'exercice de nos pouvoirs de supervision de leurs activités qui sera l'occasion de procéder à cette réflexion avec nos collègues des autres provinces.

Au Québec, la Bourse de Montréal est un « organisme d'autoréglementation » (OAR) que la CVMQ a reconnu pour agir à ce titre en vertu des articles 169 et suivants de la *Loi sur les valeurs mobilières du Québec*. Cette reconnaissance comme OAR assujettit la Bourse à plusieurs exigences de la loi, ainsi qu'à des pouvoirs de contrôle et de surveillance étendus de la part de la Commission.

Ceci implique, au premier chef, que tous les changements aux règles de la Bourse de Montréal pouvant être occasionnés par l'entente avec les autres bourses, doivent être approuvés par la CVMQ pour prendre effet. De plus, nous

disposons de pouvoirs de supervision très étendus sur le fonctionnement de la Bourse, tout comme des autres OAR : ainsi, la Commission peut notamment suspendre l'application de certaines de ses règles de fonctionnement, ordonner à la Bourse la conduite à tenir, inspecter ses affaires, etc.

Nous avons donc tous les pouvoirs nécessaires pour, le cas échéant, permettre, bloquer, encadrer, assujettir à des conditions ou généralement, superviser la mise en oeuvre du programme de travail que se sont données les bourses au terme de leur entente, si elle devait aller de l'avant.

L'exercice de nos pouvoirs à cet égard sera guidé par les principes directeurs de la mission de la CVMQ, qui sont :

- de favoriser le bon fonctionnement du marché des valeurs mobilières au Québec ;
- d'assurer la protection des investisseurs ;
- de faire en sorte que les porteurs de valeurs mobilières et le public aient accès à l'information appropriée sur les émetteurs et les valeurs qu'ils ont émis ; et enfin,
- d'encadrer comme il se doit l'activité des professionnels du marché et de la Bourse de Montréal elle-même.

J'ajouterais à l'énumération de ces volets de notre mission le fait que notre discrétion doit s'exercer en fonction de l'intérêt public. Dans de nombreux dossiers, cela nous amène à nous pencher sur les questions d'opportunité autant que les questions de légalité, et je pense que le dossier de la restructuration des bourses canadiennes est l'un de ceux-là.

#### UN PLAN D'ACTION EN DEUX ÉTAPES

Donc, avant de rendre quelque décision que ce soit sur les changements aux règles de la Bourse de Montréal que la mise en oeuvre de l'entente pourrait occasionner, nous pensons que nous devons avant tout nous assurer que l'entente elle-même sert bien les objectifs poursuivis par la Commission, ainsi que l'intérêt public.

C'est là une **première étape** que la Commission se propose de franchir et qui nous amènera, au terme du processus auquel je référerai dans

quelques instants, à rendre une décision « de principe » relativement à l'entente.

Nous avons d'ailleurs informé les autorités de la Bourse de Montréal de cette approche et nous avons convenu avec elles qu'en attendant notre décision de principe, la Bourse s'abstiendrait de poser des gestes irrémédiables (par opposition à des mesures à caractère préparatoire ou conservatoire) en vue de réaliser son projet par anticipation. Il importe en effet que les intéressés s'abstiennent de créer une situation qu'il serait subséquentement impossible de renverser si, ultérieurement, les conclusions prises par la Commission devaient le requérir.

Parallèlement à sa décision de principe sur le projet, la Commission formulera, à l'intention du Vice-premier ministre et ministre d'État de l'Économie et des Finances, M. Bernard Landry, l'avis qu'il en a requis aux termes de l'article 276.3 de la *Loi sur les valeurs mobilières du Québec*. Ce sera une première.

Dans une **deuxième étape**, dans l'hypothèse où la CVMQ donne son aval de principe à la réalisation du projet, nous aurons également à examiner plusieurs des gestes qui devront être posés par les bourses --- en particulier la Bourse de Montréal il va sans dire --- dans le but de mettre leur entente à exécution.

#### CERTAINES PRÉOCCUPATIONS GUIDANT LE PROCESSUS

Dans son traitement du dossier, la CVMQ sera guidée par **deux préoccupations fondamentales** :

- d'abord, **l'importance de consulter** : il est essentiel à notre processus décisionnel et d'avis au Vice-premier ministre de prendre le pouls du milieu, et de donner aux intervenants de toutes tendances l'occasion de s'exprimer pleinement sur la question; c'est pourquoi un avis de consultations publiques sera bientôt publié au *Bulletin* de la CVMQ afin de recueillir les commentaires de tous les intéressés; aussi, le point de vue de certains intervenants sera expressément sollicité par la CVMQ ;
- notre deuxième préoccupation sera **la recherche de transparence**, dont notre rencontre de ce matin est d'ailleurs une première manifestation; il est primordial,

selon nous, que les participants et usagers du marché boursier puissent disposer d'une information suffisante et fiable qui leur permettra de transmettre à la Commission des points de vue pertinents et éclairés, lesquels nous aideront par le fait même à prendre position.

Il convient également de souligner que tout au long du processus, selon les besoins, la CVMQ associera son action à celle des autres commissions de valeurs appelées à se prononcer sur le même dossier à l'égard des autres bourses. L'idée sera ici de favoriser l'harmonisation et la cohérence des régulateurs de marché en ce qui concerne les aspects interjuridictionnels des questions soulevées par l'entente.

#### ÉCHÉANCIER

En termes d'échéancier :

- Nous prévoyons conclure les consultations publiques dans la première moitié du mois de **mai 1999**. Au cours de la même période se poursuivra le travail d'analyse du projet qui est actuellement mené par le personnel de la Commission.
- À la **mi-mai**, après avoir mesuré les résultats des consultations publiques à l'aulne des préoccupations mentionnées plus tôt, les commissaires auront une décision à prendre quant à l'opportunité ou non de tenir des audiences publiques relativement au projet. Ces audiences, si elles ont lieu, seraient tenues à la **fin mai** en ce qui concerne les questions d'intérêts québécois. S'il y a des audiences conjointes avec les autres commissions relativement à certaines matières, nous tenterons de faire en sorte qu'elles s'intègrent le mieux possible à notre échéancier.
- Après viendra l'étape de l'adjudication par la CVMQ quant à l'opportunité, d'un point de vue réglementaire, de laisser libre cours à la mise en œuvre de l'entente. Ce sera l'étape de la décision de principe à laquelle j'ai référé tout à l'heure, laquelle coïncidera en pratique avec la transmission de l'avis de la Commission au Vice-premier ministre. Nous sommes confiants de pouvoir franchir cette étape en **juin** prochain.

- Par la suite, si le principe du projet de restructuration des bourses est avalisé, la CVMQ sera vraisemblablement appelée à rendre plusieurs décisions successives relativement aux diverses étapes de la mise en œuvre du projet.

#### – **Plan d'action - Commission des valeurs mobilières du Québec - Analyse du projet de restructuration des bourses canadiennes - Le mardi 6 avril 1999**

Vous trouverez à l'annexe E le texte concernant l'objet ci-haut mentionné.

#### – **Allocution de M<sup>e</sup> Jean Martel, président de la Commission des valeurs mobilières du Québec lors de la signature d'ententes entre la Commission des valeurs mobilières du Québec et le Conseil déontologique des valeurs mobilières du Maroc - Rabat - le mercredi 31 mars 1999**

Monsieur le Ministre de l'Économie et des Finances du Royaume du Maroc, Monsieur le Directeur du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières du Maroc, Madame la Ministre du Revenu du Québec, mesdames et messieurs, bonjour.

J'aimerais en premier lieu remercier nos hôtes du Maroc pour leur accueil chaleureux. Notre rencontre d'aujourd'hui est le point d'ancrage à partir duquel nous pourrions développer une nouvelle forme de coopération entre nos deux nations et plus précisément entre nos deux autorités en valeurs mobilières que sont le Conseil Déontologique des valeurs mobilières du Maroc (CDVM) et la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ).

Je suis donc particulièrement heureux de signer la convention d'échange d'information et l'entente concernant le programme de coopération (ou si vous préférez l'assistance technique) entre la CVMQ et le CDVM, deux accords qui renforceront les liens privilégiés que nous avons développés avec votre pays au cours des dernières années.

En effet, nos relations avec le Royaume du Maroc se sont tissées au fil des ans (nous remontons aux années 1970 au cours desquelles notre coopération mutuelle a pris une vitesse de croisière), couvrant de nombreux secteurs tels que l'agriculture, la foresterie, l'enseignement... Maintenant, nous touchons un secteur différent,

impalpable et volatile celui-ci. Il s'agit du secteur financier, plus précisément les valeurs mobilières, un domaine névralgique pour le développement économique de toute société, et qui commande, pour les régulateurs dont nous sommes, que nous en assurions le bon fonctionnement.

### **La globalisation des marchés : vers l'intégration financière**

La fluidité des mouvements de capitaux, la mobilité des investisseurs, la vive concurrence entre les divers acteurs et l'innovation technologique sont autant d'éléments qui caractérisent la mondialisation des marchés financiers, qui sont parfois, vous l'aurez remarqué, soumis à de grandes turbulences. Étant donné que nous ne vivons pas en vase clos, cette agitation a parfois tendance à se répercuter, avec un effet multiplicateur, sur d'autres économies. Nous l'avons ressenti lors de la crise asiatique de 1997 qui a eu des répercussions récentes sur l'Amérique latine et notamment sur le Brésil.

Force est de l'admettre, nous vivons dans un environnement pratiquement sans frontières. Les chocs issus de pays aux structures économiques, politiques et sociales fragiles peuvent être ressentis dans des pays dits industrialisés que l'on pourrait croire moins sensibles à ces aléas. Nous en savons quelque chose puisque nous l'avons subi chez nous au Canada avec la dépréciation de notre devise reliée à la chute des prix des produits de base.

Les marchés financiers mondiaux évoluent rapidement vers l'intégration dans un marché global unique...

Outre la déréglementation des marchés des capitaux, la tendance baissière des taux d'intérêt à l'échelle mondiale a donné une certaine impulsion aux flux de capitaux privés canalisés vers des pays ou des régions offrant des opportunités de rendement. Et cette intégration n'est pas encore complétée, car les spécialistes de la Banque Mondiale s'attendent à une hausse considérable des apports de capitaux privés entre les pays au cours de la prochaine décennie.

L'intégration financière procure des avantages indéniables. Elle permet aux divers pays d'accéder à la masse croissante des capitaux mondiaux pour accroître leurs investissements, diversifier les risques systémiques et promouvoir

la croissance économique. Plus subtilement, elle favorise une meilleure affectation des ressources et elle renforce les marchés financiers intérieurs. Ainsi, l'intégration et l'accès au capital privé extérieur entraînent un accroissement des investissements productifs, mouvement qualifié de « cercle vertueux ». Elles contribuent également à la mise en place de réformes institutionnelles, ce qui augmente la résistance à l'instabilité.

Il est dès lors nécessaire, je dirais même essentiel, d'améliorer la diffusion de l'information et de renforcer la coordination entre les autorités nationales, comme les régulateurs des marchés des valeurs que nous sommes, afin de réduire la volatilité et les risques systémiques.

La consolidation des infrastructures (pour réduire les coûts de transactions et éviter les retards de règlement et de transactions), la protection des droits de propriétés (particulièrement ceux des actionnaires minoritaires) et la divulgation des informations (et le contrôle des pratiques frauduleuses) sont autant d'éléments sur lesquels repose la confiance des investisseurs. Pour y parvenir, il faut un cadre réglementaire bâti par des actions concertées.

### **La concertation**

La globalisation nous incite donc à travailler dans un esprit de concertation avec nos homologues, les autres régulateurs du marché des valeurs, que ce soit à l'échelle canadienne ou à l'échelle internationale.

Ainsi, en tant que membre actif de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), nous reconnaissons que la globalisation croissante des marchés entraîne une interdépendance de plus en plus grande entre régulateurs. Il est impératif que les liens entre régulateurs soient étroits. Le développement de ces liens est d'ailleurs facilité par la mise en place d'un ensemble de principes directeurs et d'objectifs partagés en matière de régulation, comme en fait foi le document de l'OICV à cet effet.

Rappelons que l'OICV est le principal groupe international de régulation financière, et qu'il contribue par sa présence à l'établissement de normes strictes en cette matière. Parmi ses membres, on compte les organismes régulateurs de 91 pays, dont le CDVM et la CVMQ.

Ses statuts précisent notamment que, et je cite :

« Les autorités boursières décident de coopérer ensemble afin d'assurer une meilleure régulation des marchés, sur le plan national comme sur le plan international, afin de veiller à ce que les marchés soient justes, efficaces et sains... »

Cette concertation s'exprime par des accords tels que ceux que nous concluons avec vous maintenant, qui traduisent notre préoccupation commune de vouloir maintenir un fonctionnement sain du marché des valeurs.

### **La teneur des deux accords**

Le CDVM, à l'instar de la CVMQ, est une autorité réglementaire du marché des valeurs mobilières. Nos deux organismes ont la même mission : veiller à la transparence, à la sécurité et au bon fonctionnement du marché des valeurs, et assurer la protection des épargnants en régissant l'information des personnes faisant un appel public à l'épargne.

Comme vous le savez, la convention d'échange d'information vise l'établissement d'un système d'assistance mutuelle entre nos deux autorités, le CDVM et la CVMQ. Elle provient de la reconnaissance du besoin de coopération et de consultation en vue de faciliter l'exercice de nos compétences, de notre expertise acquises au Québec et au Maroc au fil du temps.

Elle provient aussi de notre désir d'établir une assistance mutuelle sur tous les sujets relatifs au fonctionnement des marchés financiers et à la protection des investisseurs dans leurs pays respectifs. Notre alliance se veut donc un outil qui nous permettra de développer et de maintenir les hauts standards de qualité et d'efficacité nécessaires pour conserver la confiance des investisseurs de partout dans le monde.

Quant à l'entente d'assistance technique (appelée aussi entente concernant le programme de coopération entre la CVMQ et le CDVM), elle vise l'organisation de stages de formation au Canada dans les domaines de la réglementation et du contrôle du marché des valeurs mobilières, à l'intention des agents du CDVM, ainsi que l'intervention de Canadiens au Maroc. Afin de permettre aux stagiaires d'avoir une vision globale et complète du marché canadien, les stages se dérouleront aussi bien à la CVMQ qu'auprès de divers intervenants importants du mar-

ché, tels que la Bourse de Montréal, la Caisse canadienne de dépôt de valeurs, la Caisse de dépôt et placement du Québec et l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières.

Les stages permettront au personnel du Conseil de développer une expertise très pointue, puisqu'ils couvriront toutes les étapes requises au cadre réglementaire du marché des valeurs telles que nous les exerçons au Canada, soit :

- la surveillance des transactions boursières,
- les opérations financières,
- les intermédiaires en Bourse,
- les affaires juridiques et administratives,
- la gestion documentaire,
- l'informatique,
- la conservation des titres,
- la communication,
- et enfin le développement du marché.

Nous tenons à réitérer au Maroc notre entière collaboration. Les rapports plus étroits entre nos deux juridictions auront certainement des retombées positives sur nos marchés respectifs. Nous considérons la signature de ces deux ententes comme une marque de confiance envers la CVMQ.

### **- Communiqués de presse - Restructuration des bourses : La Commission des valeurs mobilières du Québec dépose son plan d'action**

Montréal - Le 6 avril 1999 - Lors d'une conférence de presse tenue à Montréal aujourd'hui, Me Jean Martel, président de la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ), a dévoilé le plan d'action de la CVMQ dans son analyse du projet de restructuration des bourses canadiennes. Ce projet, dont la Commission a été saisie officiellement le 25 mars dernier, porte sur une restructuration des bourses canadiennes et un recentrage de leurs activités sur certaines niches de marchés spécialisées.

À la suite des récentes déclarations publiques faites par les bourses, par leurs dirigeants et certains membres de l'industrie, Monsieur Martel a indiqué que la CVMQ, en qualité d'organisme de réglementation, se devait de

déposer rapidement son plan d'action et d'étudier le projet avec toute l'attention qu'il mérite. Pour le président de la Commission, il est vital que l'industrie des valeurs mobilières et les investisseurs aient accès à toute l'information possible pour mieux saisir les enjeux de ce dossier. Par conséquent, tout au long du processus de consultation, deux principes guideront les actions de la Commission : la recherche de transparence et le souci de donner aux intervenants de toutes tendances l'occasion de s'exprimer pleinement.

« Pour la CVMQ, il s'agit d'un dossier d'une importance presque sans précédent. C'est donc avec une rigueur *obsessive* que la Commission examinera les impacts de l'opération envisagée au protocole d'entente intervenu entre les bourses relativement au projet, et qu'elle déterminera entre autres si du point de vue réglementaire, il est opportun de laisser libre cours à sa mise en œuvre par la Bourse de Montréal », a expliqué Monsieur Martel. La décision de la CVMQ à ce sujet fera également l'objet d'un avis au Vice-premier ministre et ministre d'État de l'Économie et des Finances du Québec, Monsieur Bernard Landry.

Par conséquent, un avis sera publié au Bulletin de la Commission visant à recueillir les commentaires du public sur la question. De plus, certains intervenants spécifiques - entreprises dont les titres sont inscrits à la cote de la Bourse de Montréal, entreprises du secteur des services financiers, fournisseurs de services professionnels ou personnes physiques ayant une expertise pertinente ou particulière - seront expressément invités à présenter leurs opinions sur le projet des bourses.

Monsieur Martel a ajouté que « selon les commentaires obtenus, la Commission devra décider de l'opportunité de tenir des audiences publiques sur le sujet. Dans l'affirmative, nous verrons à publier en temps et lieu la liste des participants aux audiences publiques ainsi que leurs modalités procédurales ».

En conférence de presse, Monsieur Martel a de plus indiqué que des discussions continues sont envisagées avec les autres commissions de valeurs canadiennes, afin de favoriser la cohérence et l'harmonisation de l'action des régulateurs de marché dans les aspects interjuridictionnels ou pan-canadiens des questions soulevées par l'entente entre les bourses.

Selon l'échéancier présenté par Monsieur Martel, c'est en juin prochain que la Commission

devrait rendre sa décision finale et fournir son avis au ministre responsable dans ce dossier.

#### – Ententes de coopération entre la Commission des valeurs mobilières du Québec et le Maroc

Montréal - Le 31 mars 1999 - La Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) et le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières du Maroc (CDVM) ont signé aujourd'hui à Rabat au Maroc une convention d'échange d'information et une entente concernant un programme de coopération. Ces accords entre les deux organismes sont conclus dans le cadre des relations bilatérales axées sur la coopération entre le Québec et le Royaume du Maroc.

« Cette signature reflète la relation privilégiée qu'entretiennent nos deux nations, et la volonté commune d'aller plus loin dans la coopération économique », a déclaré Mme Rita Dionne-Marsolais, ministre du Revenu du Québec et représentante du Gouvernement du Québec pour l'événement, en présence du ministre de l'Économie et des Finances du Royaume du Maroc, M. Fathallah Ouallalou.

« La mondialisation des marchés financiers nous incite à travailler dans un esprit de concertation avec nos homologues, les autres régulateurs du marché des valeurs, notamment à l'échelle internationale », a précisé M. Jean Martel, président de la CVMQ au cours de la cérémonie de signature.

La convention d'échange d'information vise l'établissement d'un système d'assistance mutuelle entre les autorités en valeurs mobilières du Maroc et du Québec. Elle permettra d'assurer le respect et l'application des lois et règlements sur les valeurs mobilières, et de veiller au bon fonctionnement des marchés financiers ainsi qu'à la protection des investisseurs.

Le programme de coopération est une entente d'assistance technique, concernant l'organisation de stages de formation au Québec dans le domaine de la réglementation et du contrôle du marché des valeurs mobilières, à l'intention du personnel du CDVM.

« Cette alliance est une façon originale de développer mutuellement notre expertise, étant donné l'interdépendance et l'intégration croissante des marchés financiers », a conclu M. Martel.

– **Organismes de placement collectif : une information plus claire et plus précise pour l'investisseur**

Montréal - Le 30 mars 1999 - Les investisseurs qui détiennent des titres d'organismes de placement collectif (OPC ou « fonds mutuels ») seront mieux outillés grâce à une nouvelle réglementation. En effet, la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) présente un projet de norme concernant le fonctionnement des OPC, qui va tout à fait dans le sens des intérêts des épargnants.

Le *projet de norme canadienne 81-102 sur les organismes de placement collectif* explique et précise de nombreux éléments. Entre autres, une nouvelle disposition prévoit que lors de changements fondamentaux comme une fusion entre deux fonds, l'approbation des investisseurs des deux OPC sera exigée. Cette modification vise notamment les situations de restructuration de fonds de tailles différentes. Cela peut avoir des conséquences non négligeables pour les investisseurs de fonds de petite taille après une fusion avec un fonds important. Ainsi, les actionnaires porteurs du fonds se verront conférer plus de droits, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Un autre élément du projet de norme mentionne que les fonds reçus par le placeur principal de l'OPC ou le courtier participant doivent, jusqu'au moment où ils seront déboursés, être déposés dans un compte en fidéicommiss en attendant leur remise à leur bénéficiaire. Pendant cette période, les fonds déposés dans le compte en fidéicommiss le seront au nom du client, et lui rapporteront des intérêts à des taux équivalents à ceux du marché. Ces sommes ne pourront donc servir à couvrir les découverts des comptes du placeur principal ou du courtier.

Il est intéressant de noter que la norme accorde beaucoup d'importance à la publicité sur les OPC. La publicité sera considérée dans son sens le plus large, qu'elle soit promotionnelle écrite ou faite par l'entremise de quelque média que ce soit. Parmi les propositions soumises au projet, notons les restrictions concernant la comparaison de la performance d'un OPC avec un indice ou avec un autre investissement. De plus, toute publicité portant sur un fonds « sans frais » ou « sans commission » devra inclure un sommaire des frais et divulguer l'existence des commissions de suivi.

En juin 1997, la CVMQ avait déjà approuvé un premier projet de norme pour fin de publication et de consultation. Cette deuxième publication au dernier *Bulletin* de la CVMQ est un Projet de

reformulation de l'instruction générale n° C-39 sur les OPC. La CVMQ a l'intention de finaliser ce projet de norme canadienne d'ici au 1<sup>er</sup> novembre prochain.

– **Audition devant le Comité de discipline de la Bourse de Montréal dans le dossier de la plainte disciplinaire contre M<sup>me</sup> Gisèle Garneau**

La Bourse de Montréal tiendra une audition devant le Comité de discipline de la Bourse dans le dossier de plainte disciplinaire de M<sup>me</sup> Gisèle Garneau (anciennement de Valeurs mobilières Desjardins inc.), le 22 avril 1999 à 16 h.

Lieu : Bourse de Montréal  
Salle des gouverneurs  
800, square Victoria  
4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)

La plainte disciplinaire qui fut émise par la Bourse de Montréal le 3 février 1999 allègue que M<sup>me</sup> Garneau a contrevenu au paragraphe 3 de l'article 7411 des Règles de la Bourse en agissant à sept reprises de son propre chef dans la gestion de compte d'un client sans respecter les dispositions prévues à l'article 7476 des Règles de la Bourse relativement aux comptes carte blanche.

Selon l'article 4154 du Règlement Quatre de la Bourse, les audiences de la Bourse sont publiques.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter M<sup>me</sup> Johanne Dupont, conseillère juridique, Affaires institutionnelles et secrétariat général, au (514) 871-3515.

– **Commission des valeurs mobilières du Québec - Liste des contrevenants à la Norme canadienne 33-106**

On trouvera à l'annexe « D » la liste des personnes inscrites qui au 2 avril 1999, ne se sont pas conformées, en tout ou en partie, à la norme canadienne 33-106 relativement au dépôt de documents concernant l'état de la préparation des firmes à l'An 2000.

Un avis plus détaillé a été publié dans le Bulletin de la Commission du 99-02-26, Vol. XXX n° 8.

Pour toute information additionnelle vous pouvez aussi vous adresser à :

Élaine Lanouette

Service des OAR et des fonds de travailleurs  
Tél. : (514) 940-2199, poste 4414

---

## 2. DÉCISIONS RENDUES EN VERTU DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC

---

### 2.1 Décisions de la Commission

---

## 3. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

---

---

## 4. POURSUITES JUDICIAIRES

---

### 4.1 Poursuites criminelles

### 4.2 Poursuites pénales

- **Jugement : Lebel, Alain**  
**Dans le dossier : Société en nom collectif A.P.D.E. Enr.**

Le 24 mars 1999, au Palais de justice de Québec, monsieur Alain Lebel a reconnu sa culpabilité à trois chefs d'accusation dans la région de Québec, pour avoir aidé la société en nom collectif A.P.D.E. Enr. à procéder au placement de ses parts sans qu'un prospectus n'ait été soumis au visa de la Commission des valeurs mobilières du Québec.

Monsieur Lebel fut condamné à acquitter une amende de 500 \$ par chef, pour un total de 1 500 \$, et des frais de 100 \$. Il dispose d'un délai d'un an pour acquitter cette amende et ces frais.

Parties : CVMQ c. Lebel, Alain  
Juridiction : Cour du Québec, (Chambre criminelle et pénale)  
District : Québec  
N° dossier : 200-61-047499-999  
Juge : Monsieur le juge Rosaire Vallières, j.c.q.  
Date : 99-03-24  
Article(s) : L-1, L-11, L-208, L-202.

### 4.3 Poursuites civiles

---

## 5. INTERDICTIONS

---

### 5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

– **Velcro Industries N.V.**

Décision interdisant à toute personne d'effectuer une opération sur les valeurs de l'émetteur, au motif qu'il ne s'est pas conformé aux obligations d'information de la Loi.

L'interdiction a été prononcée le 1<sup>er</sup> avril 1999.

### 5.2 Interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de courtier en valeurs

### 5.3 Levées d'interdiction

---

## 6. PLACEMENTS

---

### 6.1 Visas de prospectus

#### *Prospectus provisoires*

– **Banque Nationale du Canada**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 26 mars 1999 concernant le placement d'un emprunt en débetures, échéant en 2014.

Le visa prend effet le 26 mars 1999.

Preneurs fermes :

Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.  
Nesbitt Burns Inc.  
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.  
ScotiaMcLeod Inc.  
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.  
Goldman Sachs Canada  
Merrill Lynch Canada Incorporée  
Valeurs Mobilières TD Inc.  
BLC Valeurs Mobilières Inc.  
Casgrain & Compagnie Limitée

Numéro de projet Sédar : 160971

– **Canadian Preferred Securities Trust**

Visa du prospectus provisoire du 25 mars 1999 concernant le placement de parts de fiducie série U et de parts de fiducie série C, au prix de 25 \$ CA la part série C.

Le visa prend effet le 29 mars 1999.

Placeur pour compte :

Nesbitt Burns Inc.

Numéro de projet Sédar : 160849

– **Cogeco Câble inc.**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 29 mars 1999 concernant le placement d'un emprunt en débetures garanties de premier rang, série 1.

Le visa prend effet le 29 mars 1999.

Preneurs fermes :

CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.  
Nesbitt Burns Inc.  
ScotiaMcLeod Inc.  
Valeurs Mobilières TD Inc.

Numéro de projet Sédar : 161466

– **Première corporation émettrice de TACHC N-45°**

Visa du prospectus provisoire du 26 mars 1999 concernant le placement d'obligations.

Le visa prend effet le 29 mars 1999.

Preneurs fermes :

Merrill Lynch Canada Incorporée  
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.

Numéro de projet Sédar : 161169

– **QLT PhotoTherapeutics Inc.**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 29 mars 1999 concernant le placement de 2 250 000 actions ordinaires.

Le visa prend effet le 29 mars 1999.

Preneurs fermes :

CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.  
Nesbitt Burns Inc.

Numéro de projet Sédar : 161504

– **Scotia Schools Trust**

Visa du prospectus provisoire du 22 mars 1999 concernant le placement d'obligations immobilières scolaires de la Nouvelle-Écosse avec amortissement, série A, au prix de 1 000 \$ par obligation scolaire.

Le visa prend effet le 29 mars 1999.

Preneurs fermes :

Valeurs Mobilières TD Inc.  
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.

Numéro de projet Sédar : 159705

– **SYNSORB Biotech Inc.**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 23 mars 1999 concernant le placement d'actions ordinaires.

Le visa prend effet le 24 mars 1999.

Preneurs fermes :

Valeurs Mobilières TD Inc.  
Corporation Cannaccord Capital  
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee  
Loewen, Ondaaje, McCutcheon Limitée  
HSBC James Capel Canada Inc.

Numéro de projet Sédar : 160104

– **Timminco Limitée**

Visa du prospectus provisoire du 12 mars 1999 concernant le placement de 4 500 000 actions ordinaires devant être émises à l'exercice de 4 500 000 bons de souscription spéciaux, au prix de 2,75 \$ le bon de souscription spécial.

Le visa prend effet le 29 mars 1999.

Preneurs fermes :

Corporation de valeurs mobilières Dundee  
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.  
Capital Newcrest Inc.  
Corporation Recherche Capital

Numéro de projet Sédar : 157894

– **TransAlta Corporation**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 24 mars 1999 concernant le placement de titres privilégiés canadiens 7,50 % échéant le 13 avril 2048, au prix de 25 \$ le titre.

Le visa prend effet le 24 mars 1999.

Preneurs fermes :

Merrill Lynch Canada Incorporée  
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.  
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.  
ScotiaMcLeod Inc.  
Nesbitt Burns Inc.  
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.  
Valeurs Mobilières TD Inc.  
Corporation Canaccord Capital

Numéro de projet Sédar : 160455

**Prospectus définitifs**

– **Abitibi-Consolidated Inc.**

Visa du prospectus simplifié du 25 mars 1999 concernant le placement secondaire par Stone Container Corporation et Emballages Stone (Canada) Inc. de 41 000 812 actions ordinaires.

Le présent document de décision donné selon le régime d'examen concerté confirme que le prospectus simplifié définitif a également été visé par les autorités de valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île du Prince-Édouard et de Terre-Neuve.

Le visa prend effet le 25 mars 1999.

Numéro de projet Sédar : 148336

– **Athabasca Oil Sands Trust**

Visa du prospectus simplifié du 24 mars 1999 concernant le placement de 2 750 000 parts de fiducie, au prix de 18,65 \$ la part.

Le visa prend effet le 25 mars 1999.

Preneurs fermes :

ScotiaMcLeod Inc.  
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.  
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.  
Nesbitt Burns Inc.

Numéro de projet Sédar : 158326

– **Canadian Mortgage Investment Trust**

Visa du prospectus du 24 mars 1999 concernant le placement de 2 875 000 parts, au prix de 10 \$ la part.

Le visa prend effet le 25 mars 1999.

Placeurs pour compte :

Canaccord Capital Corporation  
C.M. Olivier Compagnie Limited

Numéro de projet Sédar : 133059

– **Caribbean Utilities Company, Ltd.**

Visa du prospectus simplifié du 24 mars 1999 concernant le placement d'actions ordinaires de catégorie A.

Le visa prend effet le 25 mars 1999.

Preneurs fermes :

Nesbitt Burns Inc.  
ScotiaMcLeod Inc.  
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.

Numéro de projet Sédar : 156934

– **Royal Tremblant (Projet immobilier) (Le)**

Visa du prospectus du 24 mars 1999 concernant le placement de 126 unités chacune se composant d'un appartement en copropriété et de la participation à un programme de location au prix de 156 036 \$ à 434 593 \$ l'unité.

Le visa prend effet le 24 mars 1999.

Numéro de projet Sédar : 152187

– **Tembec Industries Inc.**

Visa du prospectus simplifié du 29 mars 1999 concernant le placement, aux États-Unis seulement, de billets de rang supérieur échéant

en 2009, d'un capital global de 250 000 000 \$ US, garantis quant au paiement du capital, de la prime, le cas échéant, et des intérêts par Tembec Inc.

Le visa prend effet le 29 mars 1999.

Numéro de projet Sédar : 159271

– **Vidéotron ltée**

Visa du prospectus simplifié du 25 mars 1999 concernant le placement d'un emprunt de 400 000 000 \$ en débetures-billets moyen terme (non garanties).

Le présent visa donné selon le régime de l'examen accéléré confirme que le prospectus simplifié définitif a également été visé par les autorités de valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île du Prince-Édouard et de Terre-Neuve.

Le visa prend effet le 25 mars 1999.

Placeurs pour compte :

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.  
ScotiaMcLeod Inc.  
Valeurs Mobilières TD Inc.  
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.  
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.  
Goldman Sachs Canada  
Merrill Lynch Canada Inc.

Numéro de projet Sédar : 154822

**Modifications du prospectus**

**Modifications de la notice d'offre**

– **Phoenix International Sciences de la Vie Inc.**

Approbation de la modification du 30 septembre 1998 de la notice d'offre du 24 octobre 1994 concernant les changements apportés au Régime d'options d'achat d'actions pour les employés clés notamment aux sous-paragraphes a) et c) du paragraphe 3.

Cette modification fait suite aux changements apportés au Régime d'options d'achat d'actions pour les employés clés notamment aux sous-paragraphes a) et c) du paragraphe 3.

## 6.2 Dispenses de prospectus

### – BCE Inc.

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de 1 250 304 actions ordinaires auprès de 9058-0705 Québec Inc., de 9061-9354 Québec Inc. et de 9065-4476 Québec Inc., sociétés de gestion respectivement de Serge Godin, André Imbeau et Jean Brassard, en contrepartie de 1 977 365 actions classe B (droits de vote multiples) de Le Groupe CGI Inc.

### – Caisse populaire de Boucherville et Caisse populaire Desjardins Saint-Sébastien de Boucherville

Dispense de prospectus concernant le placement de parts permanentes.

Les parts permanentes sont placés auprès des porteurs de parts permanentes de Caisse populaire de Boucherville et de Caisse populaire Desjardins Saint-Sébastien de Boucherville en échange de leurs parts dans le cadre d'une opération de regroupement des sociétés.

À compter du 1<sup>er</sup> août 1999, Caisse populaire Desjardins de Boucherville deviendra un émetteur assujéti aux obligations prescrites au Titre III de la Loi.

Numéro de projet Sédar : 157726

### – Caisse populaire Kateri et Caisse populaire Desjardins Delson

Dispense de prospectus concernant le placement de parts permanentes.

Les parts permanentes sont placés auprès des porteurs de parts permanentes de Caisse populaire Kateri et de Caisse populaire Desjardins Delson en échange de leurs parts dans le cadre d'une opération de regroupement des sociétés.

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 1999, Caisse populaire Desjardins du Sault-Saint-Louis deviendra un émetteur assujéti aux obligations prescrites au Titre III de la Loi.

Numéro de projet Sédar : 157727

### – Évolution FM inc.

Dispense de prospectus concernant le placement d'options de souscription de 110 000 actions catégorie AA auprès de trois dirigeants.

Les titres sont placés auprès de trois dirigeants et ceux de sociétés du même groupe.

Les conditions du placement sont présentées dans les informations déposées auprès de la Commission.

### – Exploration Loubel Inc.

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de 500 000 actions ordinaires auprès de SOQUEM Inc. en contrepartie d'un intérêt de 50 % dans la propriété Lemoine, composée de 210 claims situés dans les cantons Lemoine et Rinfret.

L'aliénation de ces titres ne peut avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus avant l'expiration d'un délai de douze mois de leur souscription, sauf entre le souscripteur et des personnes avec qui il a des liens, à la condition que la Commission en soit avisée cinq jours avant l'opération. Après le délai de douze mois, l'aliénation peut avoir lieu sans un prospectus pourvu que l'émetteur ait qualité d'émetteur assujéti. De plus, si le vendeur est un initié, l'émetteur assujéti doit avoir satisfait à ses obligations d'information qui en découlent pendant les douze mois précédant l'aliénation.

### – Industries Spectra Premium Inc. (Les)

Dispense de prospectus concernant le placement d'actions à droit de vote subalterne pour une valeur de 325 000 livres anglaises à titre de contrepartie partielle pour l'acquisition des titres de la société PWB Replacement Motor Parts Ltd., auprès de Peter W. Butler.

Les titres sont placés à l'extérieur du Québec.

Numéro de projet Sédar : 159818

### – Planet 411. Com Corporation

Dispense de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de 25 109 396 actions ordinaires et d'une action spéciale de la société conformément aux informations déposées auprès de la Commission et à la condition suivante :

- que l'aliénation de ces titres ne puisse avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf entre les souscripteurs ou entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens ou à l'extérieur du Québec.

– **Station Mont Tremblant, Société en commandite, Le Lodge de la Montagne (Projet Immobilier)**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de cinq unités chacune composée d'un appartement en copropriété et de la participation à un programme de location, conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

La présente dispense est valide pour 180 jours à compter du 30 mars 1999.

Numéro de projet Sédar : 157081

– **Systech Retail Systems Inc.**

Dispense les porteurs d'options de souscription de 1 395 000 actions ordinaires de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier pour le placement des actions ordinaires à être acquises lors de l'exercice de leurs options;

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier pour le placement d'options de souscription de 405 000 actions ordinaires auprès des salariés et dirigeants de la société et de ceux de sociétés du même groupe, conformément aux notices d'offre déposées auprès de la Commission et à la condition que la société dépose un rapport sur le nombre et la valeur des titres placés au Québec en vertu du régime, conformément aux dispositions prévues à l'article 114 du Règlement.

### 6.3 Avis de placement

– **Azura, La Société financière Azura Inc.**

Placement de 1 172 840 actions catégorie A, votantes, convertibles soit en actions catégorie BB soit en actions catégorie CC convertibles en actions catégorie AA, au prix de 0,7673 \$ l'action.

Souscripteur :

Services financiers CDPQ Inc.

Date du placement : Le 21 décembre 1998

– **Cable Atlantic Inc.**

Placement de 12 500 000 \$ en débetures premier rang, garanties, 7,48 % l'an, échéant le 17 mars 2009.

Souscripteur :

The Standard Life Assurance Company  
Date du placement : Le 17 mars 1999

– **CaribGold Resources Inc.**

Placement de 867 732 actions ordinaires, au prix de 0,30 \$ l'action.

Souscripteur :

Jean-Marie Arseneault

Date du placement : Le 26 mars 1999

– **Club MAA Inc. (Le)**

Placement de 10 000 actions ordinaires catégorie A, au prix de 1,00 \$ l'action et de 990 000 actions privilégiées catégorie B, dividende non cumulatif, 1 % l'an, au prix de 1,00 \$ l'action.

Souscripteur :

R.R. Health Centres Limited

Date du placement : Le 11 février 1999

– **Gestion de portefeuilles Banque Royale Inc.**

Placement de :

NOM	PARTS	\$ (la part)
RBIM Mortgage Fund	2 648,4144	104,0230
RBIM Bond Fund	4 165,8085	110,9653
RBIM Canadian Equity Fund	8 375,7830	30,6739
RBIM Dividend Fund	2 247,7687	15,6906
RBIM Global Bond Fund	119,3154	103,1774
RBIM EAFE Fund	1 018,3804	34,3626
RBIM American Equity Trust	1 929,0426	48,5762 \$ US

Souscripteur :

Compagnie Trust Royal

Date du placement : Le 10 mars 1999

– **Logiciels Fun System Inc. (Les)**

Placement de 8 000 000 actions catégorie B, à titres de contrepartie partielle dans le cadre de l'acquisition d'actif auprès de Systèmes Memocrad Inc., d'une valeur de 820 028 \$.

Souscripteur :

Systèmes Memocrad Inc.

Date du placement : Le 25 mars 1999

– **Metrowerks Inc.**

Placement de 1 093 000 bons de souscription spéciaux, chacun donnant droit à une action ordinaire, au prix de 6,00 \$ le bon.

Souscripteurs :

BIMCOR Inc.  
Business Development Bank of Canada

Date du placement : Le 4 et 12 février 1999

– **Onyx Software Corporation**

Placement de 500 actions ordinaires, au prix de 13,00 \$ US l'action.

Souscripteur :

TAL Investment Counsel, Ltd.

Date du placement : Le 11 février 1999.

– **Pequot Technology Offshore Fund, Inc.**

Placement d'actions ordinaires, pour une valeur de 350 000 \$ US.

Souscripteur :

Linda Barber

Date du placement : Le 1<sup>er</sup> décembre 1998

– **Pequot Technology Offshore Fund, Inc.**

Placement d'actions ordinaires, pour une valeur de 265 000 \$ US.

Souscripteur :

Mirabaud Canada Inc., à titre de fiduciaire

Date du placement : Le 1<sup>er</sup> décembre 1998

– **Purkinje Inc.**

Placement d'un emprunt de 125 000 \$ en débetures garanties, convertibles en actions ordinaires, 8 % l'an, échéant le 18 mars 2002, accompagnées de 16 875 bons de souscription d'actions ordinaires.

Souscripteur :

Montrusco Select Fund-Balanced+

Date du placement : Le 18 mars 1999

– **RedTree Capital Limited Partnership**

Placement de 45 parts, au prix de 10 000 \$ la part.

Souscripteurs :

Sheiner Equities Ltd.  
3254135 Canada Inc.

Date du placement : Le 22 décembre 1998

– **Ressources Arena Gold Inc.**

Placement de 909 090 unités, chacune composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,33 \$ l'unité.

Souscripteurs :

9061-9883 Québec Inc.  
9061-9867 Québec Inc.

Date du placement : Le 24 février 1999

– **Seahawk Minerals Ltd.**

Placement de 457 500 bons de souscription spéciaux, chacun donnant droit à une unité composée d'une action ordinaire et un demi bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 1,75 \$ le bon.

Souscripteurs :

Gestion René Roussin  
Serge Racine  
3508170 Canada Inc.  
Jean-Pierre Lefebvre

Date du placement : Le 12 mars 1999

## 6.4 Refus

## 6.5 Divers

– **Abitibi-Consolidated Inc.**

Dispense Abitibi-Consolidated Inc. de l'application de l'article 33 de la Loi en l'autorisant à faire durer deux ans à partir de la date du visa du prospectus simplifié le placement de 41 000 812 actions ordinaires.

Dispense Abitibi-Consolidated Inc., dans son prospectus simplifié, de présenter les attestations prévues aux articles 61 et 62 du Règlement, et la totalité ou une partie des informations prévues aux rubriques 1, 5, 6 et 9 et à la rubrique 9.1 le cas échéant, de l'Annexe IV du Règlement.

Ces dispenses sont conditionnelles à l'établissement et au dépôt d'un supplément conforme aux dispositions du régime de

prospectus préalable prévu à l'Instruction générale n° C-44.

– **Vidéotron Itée**

Dispense Vidéotron Itée de l'application de l'article 33 de la Loi en l'autorisant à faire durer deux ans à partir de la date du visa du prospectus simplifié le placement d'un emprunt de 400 000 000 \$ en débetures-billets moyen terme (non garanties).

Dispense Vidéotron Itée, dans son prospectus simplifié, de présenter les attestations prévues aux articles 61 et 62 du Règlement, et la totalité ou une partie des informations prévues aux rubriques 1, 5, 6 et 9 et à la rubrique 9.1 le cas échéant, de l'Annexe IV du Règlement.

Ces dispenses sont conditionnelles à l'établissement et au dépôt d'un supplément conforme aux dispositions du régime de prospectus préalable prévu à l'Instruction générale n° C-44 à l'occasion d'un placement d'un emprunt de 400 000 000 \$ en débetures-billets moyen terme (non garanties).

Dispense Vidéotron Itée de l'inscription à titre de courtier concernant le placement d'un emprunt de 400 000 000 \$ en débetures-billets moyen terme (non garanties) par voie de prospectus, à la condition que le coût total de souscription soit d'au moins 150 000 \$ par personne ou auprès d'acquéreurs avertis.

## 6.6 Dépôt de suppléments

– **Caribbean Utilities Company, Ltd.**

Réception du supplément de fixation du prospectus simplifié définitif de Caribbean Utilities Company, Ltd. du 25 mars 1999, visant le placement de 1 150 000 actions ordinaires de catégorie A, au prix de 10,50 \$ US l'action.

Numéro de projet Sédar : 156934

– **TransCanada Pipelines Limited**

Réception du supplément de fixation du prix numéro 11 du 11 janvier 1999 au prospectus simplifié définitif de TransCanada Pipelines Limited du 16 avril 1997, visant le placement de débetures - billets à moyen terme.

Numéro de projet Sédar : 7884

---

## 7. OFFRES PUBLIQUES

---

### 7.1 Avis

– **Alberta Energy Company Ltd. (« AEC »)**  
**(Pacalta Resources Ltd. (« Pacalta »))**

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 16 mars 1999 concernant l'offre publique d'échange de Alberta Energy Company Ltd. (« AEC ») sur la totalité des actions ordinaires de Pacalta Resources Ltd. (« Pacalta ») à raison de 0,235 d'une action ordinaire de AEC pour chaque action de Pacalta.

L'offre expire le 7 avril 1999 à moins qu'elle ne soit prolongée.

### 7.2 Dispenses

### 7.3 Refus

## 8. COURTIERS, CONSEILLERS EN VALEURS ET LEURS REPRÉSENTANTS

### 8.1 Inscriptions des courtiers et des conseillers en valeurs

#### 8.2 Inscriptions

Inscription à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Gestion Universitas Inc. :

- **Anctil, J. Guy**
- **Cloutier, Suzanne**
- **Cormier, Francine**
- **Dubuc, Régine**
- **Fontaine, Monique**
- **Rifai, Rana**
- **Roiati, Marcel**

Inscription à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Placements Scotia Inc. :

- **Blais, Stéphane**
- **Charron, Linda**
- **Lavoie, Sandra**
- **Nardoni, Cindy**
- **Tu, Vien Huong**
- **Wren (MacFarlane), Mary Catherine Florence**

Inscription à titre de représentant des personnes suivantes :

- **Bergeron, Louis**  
Placements Optifonds Inc.
- **Boucher, Micheline**  
Placements Optifonds Inc.
- **Brassard, Robert**  
Groupe Financier Performa Limitée
- **Burrows, Russell James**  
Groupe de Gestion de Placement CT Inc.
- **Cheng, Hanson**  
Consultants C.S.T. Inc.
- **Chevalier, Nicolas**  
Gestion Pembroke Ltée
- **Côté, René**  
Placements PFSL du Canada Ltée (Les)
- **Deveault, Thérèse**  
Services Financiers Diversifolio Ltée

- **Foschini, Alfonsina**  
Valeurs Mobilières BCI Canada Inc.
- **Gaudelli, Giovanni**  
Placements Optifonds Inc.
- **Girardin, Colette**  
Centre Financier London Limitée
- **Gregoriou, Greg N.**  
CTI Capital Inc.
- **Groleau, Paule**  
BLC Services Financiers Inc.
- **Haineault, Claire**  
Fonds de la Première Canadienne Inc.
- **Hazel, Robin Lee**  
Merrill Lynch Canada Inc.
- **Klatt, John William**  
Fonds d'investissement Royal inc.
- **Komlossy, Marc Emery**  
Valeurs Mobilières TD Inc.
- **Lafrenière, Louise**  
Corporation Financière Lasalle Inc.
- **Levasseur, Jocelyn**  
Placements PFSL du Canada Ltée (Les)
- **Michaud, Claude**  
Placements PFSL du Canada Ltée (Les)
- **Moreau, Gino**  
Courtage F.M.D. Inc.
- **Payette, Gilles**  
Placements PFSL du Canada Ltée (Les)
- **Reid, Darren Keith**  
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
- **Robichaud, Martin**  
BLC Services Financiers Inc.
- **Talbot, Claire**  
Courtage F.M.D. Inc.
- **Tardif, Chantal**  
Fonds de la Première Canadienne Inc.
- **Townend, Lance**  
Gestion de Capital Triglobal Inc.
- **Tremblay, Daniel**  
Valeurs Mobilières Dubeau Ltée
- **Vachon, Marco**  
Placements Banque Nationale inc.

### 8.3 Inscriptions conditionnelles

Inscription à titre de représentant de la personne suivante :

- **Coulombe, Normand**  
Conseillers en Placement Kerr Inc.

laquelle est assortie de la condition suivante :

- elle exerce son activité de représentant sous la responsabilité d'un représentant du conseiller en valeurs ayant l'expérience requise, pendant une période de quatre ans.

### 8.4 Agréments

Agrément à titre de dirigeant responsable de l'établissement principal au Québec de la personne suivante :

- **Kaulbach, Ronald E.F.**  
Conseillers en Placements Gryphon Inc.

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- **Beckman, Garry Wayne**  
Merrill Lynch Canada Inc.
- **Bélisle, Geoffrey James**  
Valeurs Mobilières TD Inc.
- **Bolduc, André**  
BLC Services Financiers Inc.
- **Brennan, Neil Richard**  
Mutuelle Investco Inc.
- **Breton, Yves G.**  
Placements Banque Nationale inc.
- **Curtis, John Clive**  
HSBC James Capel du Canada Inc.
- **Edwards, Kenneth Michael**  
Gestion Placements TR Inc.
- **Edwards, Kenneth Michael**  
Gestion de Portefeuilles Banque Royale Inc.
- **Edwards, Kenneth Michael**  
Gestion de Portefeuilles TR Inc.
- **Fortin, Christian**  
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.
- **Garramone, John Francis**  
Mutuelle Investco Inc.
- **Geraghty, Michael Patrick**  
Mutuelle Investco Inc.

- **Halickman, Mitchell**  
Merrill Lynch Canada Inc.
- **Hazell, Evan James**  
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Henderson, John Kirkpatrick**  
ScotiaMcLeod Inc.
- **Hochman, Theodore L.**  
HSBC James Capel du Canada Inc.
- **Hodgert, William Bryan**  
Mutuelle Investco Inc.
- **Iacurci, Joseph**  
Merrill Lynch Canada Inc.
- **Kamitakahara, David Yukio**  
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
- **Larkin, Frederick King**  
Corporation Gordon Capital
- **Lofgren, Padget Duane Morris**  
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
- **Maller, Susan Elaine**  
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
- **Melkonian, Melkon**  
Canaccord Capital Corporation
- **Mulé, Lucy**  
Groupe de Gestion de Placement CT Inc.
- **Owen, Richard Joseph**  
Merrill Lynch Canada Inc.
- **Raspopovic, Elizabeth Joy**  
Mutuelle Investco Inc.
- **Rogers, Angus Blythe**  
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Rudichuk, Daryl William**  
ScotiaMcLeod Inc.
- **Selfe, Neil Michael**  
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Strachan, Craig Steven**  
Valeurs Mobilières TD Inc.
- **Tran, Trang**  
Services Financiers Toyoko Inc. (Les)
- **Vallée, Michel**  
Trust La Laurentienne du Canada Inc.
- **Vallée, Michel**  
BLC Services Financiers Inc.

- **Vives, Bernard**  
Société Générale Valeurs Mobilières Inc.
- **Waldman, Jeffrey Martin**  
TAL Gestion Globale d'Actifs Inc.
- **Williamson, James Connor**  
HSBC James Capel du Canada Inc.
- **Zarchekoff, Robert Joseph**  
Merrill Lynch Canada Inc.

### 8.5 Reprises d'activités

Reprise d'activités à titre de représentant des personnes suivantes :

- **Assayag, Pearl**  
Gestion de Placements TD Inc.
- **Boutin, Jean-Hugues**  
Planification Multi Fonds Inc.
- **Desrosiers, Jean-Marc**  
Centre Financier London Limitée
- **Garneau, Sylvie**  
Plani-Gestion Quatre-Saisons Inc.
- **Gravel, Stéphane**  
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)
- **Langlois, Denis**  
Valeurs Mobilières Courvie Inc.
- **Leclerc, Théophile**  
Investissements Assep Inc. (Les)
- **Rochon, Raymond**  
Centre Financier London Limitée

### 8.6 Interruptions d'activités

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, vu la cessation de cette activité :

- **Agostino, Giuseppe**  
Services Investors Limitée (Les)
- **André, Stéphane**  
Mutuelle Investco Inc.
- **Arsenault, Nicolas**  
Services Financiers Banque Nationale (Placements) Inc.
- **Brochu, Yves**  
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)

- **Brown, Keith**  
Compagnie de Villégiatures et d'Aménagement Grand
- **Charland, Nathalie**  
General Motors Acceptance Corporation du Canada Limitée
- **Desmarais, Louise**  
Services en Placements PEAK Inc.
- **Doyle, Gary Mark**  
Placements Scotia Inc.
- **Drouin, Serge**  
Mutuelle Investco Inc.
- **Filion, Claude**  
Placements Optifonds Inc.
- **Grenier, Richard**  
Groupe Financier Concorde Inc.
- **Langlois, Denis**  
Investissements Courvie Inc.
- **Leclerc, Théophile**  
Mutuelle Investco Inc.
- **Mainville, Josée**  
Placements PFSL du Canada Ltée (Les)
- **Marcoux, Manon**  
Placements PFSL du Canada Ltée (Les)
- **Meloche, Lucille**  
BLC Services Financiers Inc.
- **Morissette, Sylvie**  
Sogefonds M.F.Q. Inc.
- **Naggar, Michel**  
Services Investors Limitée (Les)
- **Ngo-Minh, Chau**  
Mutuelle Investco Inc.
- **Perreault, Stéphane**  
Placements PFSL du Canada Ltée (Les)
- **Poulin, Jacques**  
Mutuelle Investco Inc.
- **Saracino, Tony**  
Services Investors Limitée (Les)
- **Vallette Viallard, Thierry**  
Fonds de la Première Canadienne Inc.

## 8.7 Radiations

Radiation de l'inscription à titre de représentant des personnes suivantes, vu la cessation de cette activité :

- **Auger, Robert**  
Conseillers Financiers Globagest Inc.  
(Les)
- **Beaumont, Suzie**  
BLC Services Financiers Inc.
- **Bernier, Nadine**  
Services Investors Limitée (Les)
- **Caicco, Patrick**  
Groupe de Gestion de Placement CT Inc.
- **Cerone, Pietro**  
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)
- **Charlebois, Jocelyne**  
General Motors Acceptance Corporation du Canada Limitée
- **Desrochers, Geneviève**  
Placements CIBC Inc.
- **Dilli, Rima**  
Gestion de Placements TD Inc.
- **Dussault, Patrick**  
Fonds de la Première Canadienne Inc.
- **Fortier, Serge**  
Services Investors Limitée (Les)
- **Fortin, Lise**  
Fonds de la Première Canadienne Inc.
- **Fournier, Diane Louise**  
Gestion MD Limitée
- **Gervais, Caroline**  
Placements CIBC Inc.
- **Heller, Leslie**  
Fonds d'investissement Royal inc.
- **Iaboni, Giuseppe**  
Courtage F.M.D. Inc.
- **Maréchal, Nathalie**  
Placements CIBC Inc.
- **Marineau, Éric**  
Fonds de la Première Canadienne Inc.
- **Nadeau, Robert**  
BLC Services Financiers Inc.
- **Paquet, Janine**  
Placements PFSL du Canada Ltée (Les)

- **Parisien, Denis**  
Conseillers Financiers Globagest Inc.  
(Les)
- **Piccoli, Greta**  
Fonds d'investissement Royal inc.
- **Rochon, Gilles**  
Fonds de la Première Canadienne Inc.
- **Turcotte, Carole**  
Courtage F.M.D. Inc.

## 8.8 Cessations de fonctions

Cessation de fonctions à titre de dirigeant responsable de l'établissement principal au Québec de la personne suivante :

- **Brock, Leith**  
Conseillers en Placements Gryphon Inc.

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- **Brown, Keith**  
Compagnie de Villégiatures et d'Aménagement Grand
- **Malone, Terence Edward**  
Elliott & Page Limitée

## 8.9 Dispenses

- **CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.**
- **Nesbitt Burns Inc.**
- **RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.**
- **ScotiaMcLeod Inc.**
- **Valeurs Mobilières TD Inc.**

Les courtiers sont dispensés de l'application des articles 236.1 et 237.1 du Règlement sur les valeurs mobilières dans le cadre du placement d'environ 100 millions \$ de Titres privilégiés réalisés au Canada qui sont des débetures subordonnées échéant en 2048 de la société Canadian Natural Resources Limited, puisque les courtiers participant au placement satisfont aux critères qui ont été énoncés dans le projet de Norme multilatérale 33-105 sur les conflits d'intérêts. Les liens entre l'émetteur et les preneurs fermes devront être divulgués clairement au prospectus.

- **RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.**

Le courtier est dispensé de l'application des articles 236.1 et 237.1 du Règlement sur les valeurs mobilières dans le cadre d'un placement de débetures constituant des titres secondaires de la Banque Royale du Canada, puisque le

courtier satisfait aux critères qui ont été énoncés dans le projet de Norme multilatérale 33-105 sur les conflits d'intérêts. Les liens entre l'émetteur et les preneurs fermes devront être divulgués clairement au supplément de prospectus.

Dispense de l'obligation prévue à l'article 204 du Règlement concernant le lieu de résidence.

- **Cheng, Hanson**
- **Dentiger, Tara Anne**
- **Devine, Christopher Alan**
- **Klatt, John William**
- **Nayeri, Hengameh**
- **Wren (MacFarlane), Mary Catherine Florence**

Ces personnes sont dispensées de résider au Québec aux conditions suivantes :

- elles résident près de la frontière;
- elles sont inscrites à titre de représentant d'un courtier en valeurs inscrit auprès des Commissions de valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario.

### 8.10 Exercice d'une autre activité

Les personnes suivantes sont autorisées par le courtier à exercer l'activité de planification financière pour le compte de Les Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. :

- **Blais, Marie**
- **Caron, Dany**
- **Gagné, Josée**
- **Gravel, Stéphane**
- **Roy, Christian**

La personne suivante est autorisée par le courtier à exercer l'activité de planification financière :

- **Hubert, Christian**  
Investissements Courvie Inc.

### 8.11 Refus

### 8.12 Divers

- **Planification Multi Fonds Inc.**

Approbation d'un emprunt de 1 750 \$ assorti d'une renonciation à concourir de M. Gilles Beaugard en faveur de Planification Multi Fonds Inc., courtier en épargne collective. Le solde des emprunts pour lesquels M. Gilles Beaugard renonce à concourir est de 16 750 \$.

- **Planification Multi Fonds Inc.**

Approbation d'un emprunt de 1 680 \$ assorti d'une renonciation à concourir de M. Ronald Ladouceur en faveur de Planification Multi Fonds Inc., courtier en épargne collective. Le solde des emprunts pour lesquels M. Ronald Ladouceur renonce à concourir est de 16 080 \$.

- **Planification Multi Fonds Inc.**

Approbation d'un emprunt de 3 570 \$ assorti d'une renonciation à concourir de M. Michel Cousineau en faveur de Planification Multi Fonds Inc., courtier en épargne collective.

- **Valeurs Mobilières Courvie Inc.**

Approbation d'un emprunt de 665 829 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Gestion Courvest Inc. en faveur de Valeurs Mobilières Courvie Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde des emprunts pour lesquels Gestion Courvest Inc. renonce à concourir est de 915 829 \$.

---

**9. INFORMATION SUR VALEURS EN CIRCULATION**

---

**9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers**

**9.2 Dispenses**

**9.3 Refus**

**9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti**

– **Agromex Inc.**

Révocation de l'état d'émetteur assujetti.

– **Minorco Canada Limited**

Révocation de l'état d'émetteur assujetti.

---

**ANNEXES -  
AUTRES INFORMATIONS**

---

**A. Dépôt de documents d'information**



**B. Déclarations d'initiés**



**C. Liste des sociétés dont les titres acquis sur le marché secondaire sont admissibles pour fins de couverture seulement dans le cadre du régime d'épargne-actions du Québec**

pour la période du  
3 avril 1999 au 10 avril 1999

Note : La présente liste est valide du 3 avril 1999 au 10 avril 1999

Dénomination	Mode de placement	Date du placement	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
A.L. Van Houtte Ltée	Prospectus	1997-11-18	Act. subalt.	100	2000-12-31
Alimentation Couche-Tard inc.	Prospectus	1998-03-30	Act. subalt. « B »	100	2001-12-31
Amisk inc.	Prospectus	1997-12-05	Act. subalt. « B »	75	2000-12-31
Behaviour Communications inc.	Prospectus	1997-12-18	Act. subalt. « B »	100	2000-12-31
Cabano Kingsway inc.	Prospectus	1997-12-15	Act. ord.	100	2000-12-31
Cenosis inc.	Prospectus	1998-08-24	Act. ord.	75	2001-12-31
Coreco inc.	Prospectus	1996-05-24	Act. ord.	100	1999-12-31
Corporation Haemacure	Prospectus	1996-06-13	Act. ord.	100	1999-12-31
Entreprises Microtec inc. (Les)	Prospectus	1996-12-12	Act. subalt.	100	1999-12-31
Good Fellow inc.	Notice d'offre	1997-01-01	Act. ord.	100	2000-12-31
Groupe Coscient inc. (Le)	Notice d'offre	1998-10-21	Act. ord. cat. A	100	2001-12-31
Groupe Covitec inc.	Prospectus	1998-06-04	Act. ord.	100	2001-12-31
Groupe Film Telescene inc. (Le)	Prospectus	1997-06-20	Act. subalt. cat. B	100	2000-12-31
Groupe Informission inc.	Prospectus	1998-04-08	Act. ord.	100	2001-12-31
Groupe LG Technologies inc.	Prospectus	1996-06-04	Act. ord.	100	1999-12-31
Héroux Inc.	Notice d'offre	1998-08-12	Act. ord.	100	2001-12-31
Industries Spectra Premium inc. (Les)	Prospectus	1999-01-26	Act. subalt.	100	2002-12-31
IPL inc.	Prospectus	1997-04-09	Act. ord.	100	2000-12-31
Labopharm inc.	Prospectus	1996-06-13	Act. ord.	100	1999-12-31
Logistec Corporation	Dispense	1998-11-02	Act. subalt. B	100	2001-12-31
MAAX inc.	Prospectus	1998-06-29	Act. ord.	100	2001-12-31
Memotec Communication inc.	Notice d'offre	1996-08-15	Act. ord.	100	1999-12-31
Micro Tempus inc.	Notice d'offre	1996-10-02	Act. ord.	100	1999-12-31
Mines McWatters inc.	Prospectus	1997-08-28	Act. ord.	100	2000-12-31
Mitec Télécom inc.	Notice d'offre	1998-04-09	Act. ord.	100	2001-12-31
Phoenix internationale Sciences de la vie inc.	Prospectus	1996-05-06	Act. ord.	100	1999-12-31
Primetech Électroniques inc.	Prospectus	1998-06-29	Act. ord.	100	2001-12-31
Prometic Sciences de la Vie inc.	Prospectus	1998-07-10	Act. subalt.	100	2001-12-31
Ressources Orléans Inc.	Dispense	1998-01-05	Act. ord.	100	2001-12-31
Roctest Ltée	Dispense	1996-12-09	Act. ord.	100	1999-12-31
Saturn (Solutions) Inc.	Prospectus	1996-02-23	Act. ord.	100	1999-12-31
Shermag Inc.	Prospectus	1997-10-10	Act. ord.	100	2000-12-31
Sico inc.	Notice d'offre	1998-12-01	Act. ord.	100	2001-12-31
Systèmes de sécurité Unican Ltée (Les)	Prospectus	1996-03-22	Act. subalt. cat. B	100	1999-12-31
Technilab Pharma Inc.	Prospectus	1997-04-10	Act. ord.	100	2000-12-31
Tecsys inc.	Prospectus	1998-07-15	Act. ord.	100	2001-12-31
Télémedia Inc.	Notice d'offre	1996-01-01	Act. subalt. « A »	100	1999-12-31
Theratechnologies Inc.	Prospectus	1998-05-08	Act. ord.	100	2001-12-31

**Commission des valeurs mobilières du Québec**

---

1999-04-02 Vol. XXX n° 13

Dénomination	Mode de placement	Date du placement	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
Unibroue Inc.	Prospectus	1997-05-15	Act. subalt.	100	2000-12-31
Uni-Sélect Inc.	Dispense	1997-04-01	Act. ord.	100	2000-12-31
Vêtements de Sport Gildan Inc.(Les)	Prospectus	1998-06-17	Act. subalt. « A »	100	2001-12-31

**D. Firmes inscrites n'ayant déposé aucun rapport et firmes inscrites dont un ou plusieurs rapports n'ont pas été déposés**



**E. Plan d'action - Commission des valeurs mobilières du Québec - Analyse du projet de restructuration des bourses canadiennes - Le mardi 6 avril 1999**